

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 10 janvier 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement no 366-2023 fixant les taux de taxes pour l'année 2023

Le règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité www.saint-isidore.net .

DONNÉ À Saint-Isidore, ce seizième (16^e) jour de janvier deux mille vingt-trois (2023).

Mireille Couture,
Directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Saint-Isidore, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le seizième (16^e) jour du mois de janvier 2023, aux endroits déterminés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16 janvier deux mille vingt-trois (2023).

Mireille Couture,
Directrice générale
Et greffière-trésorière